

Ce document constitue une extension du rapport P227323 – DEC/1

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALIDABLE 5 ANS à compter du 22 décembre 2022

N° P227323 - DEC/3

Matériau présenté par : MOONDREAM SAS
61 rue du LANDY
93300 Aubervilliers
France

Marque commerciale : 11312 DOUCE NUIT - 113L3 DOUCE NUIT - RIDEAU R113

Description sommaire :
Composition globale : Tissu 100% polyester ignifugé dans la masse
Utilisation : Rideau
Masse : 245 g/m²
Epaisseur : (0,445 ± 0,045) mm (déterminée par le LNE)
Coloris : Marron, gris et beige (déterminé par le LNE)

Rapport d'essais : N° P227323 - DEC/1 du 22 décembre 2022

Nature des essais : Détermination du classement selon NF P 92-507 (février 2004)
Essai au brûleur électrique selon NF P 92-503 (décembre 1995), Essai de persistance et mesure de vitesse de propagation de flamme selon NF P 92-504 (décembre 1995), Essai applicable aux matériaux thermofusibles selon NF P 92-505 (décembre 1995)

Classement :

M1

VALIDABLE POUR TOUTE APPLICATION NON COUVERTE PAR L'ART. AM18 §2 DE LA REGLEMENTATION ERP

Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : NON LIMITEE A PRIORI

compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° P227323 - DEC/1 annexé.
Pour déterminer le classement, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal.

Trappes, le 28 juin 2023



**Le Responsable du Département
Comportement au Feu et Sécurité Incendie**
Thibaut Cornillon



Thibaut CORNILLON